



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Le 10 juillet 2025, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

12 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves – M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme Sabrina PETIT - Mme Evelyne MONTEILLER

Membres excusés : Mme MALLE Stéphanie- Mme GEFFARD Estelle - Mme RIOU Solen- Mme Sabrina Bouchut est arrivée au point n°4 de l'ordre du jour « questions diverses »

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Sabrina PETIT

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 19 juin 2025

Délibération : convention de partenariat 2025 avec la CCMDL pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais

Information du suivi des travaux en cours

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2025.

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal qu'il a signées depuis la dernière séance :

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal :

Azergo SAS 14 route du Dome 69630 Chaponost	Devis siège Ergoexpert Premio pour bureau de M le Maire	713.10€ TTC
Isosign SAS ZA du monay 71210 Saint Eusebe	Devis miroir agglomération +panneaux commerces - restaurant -aire de pique-nique	769.48€ TTC
SARL Chillet Samuel 10 impasse Berger 69610 Aveize	Devis broyage du chemin de la desserte forestière du Châtelard	720€ TTC
Atelier 3D signalétique 160 allée de Montalègre 42140 Chazelles sur Lyon	Devis pour fourniture d'un panneau mural en Trespa pour le monument aux morts	289.80€ TTC
SB2i 256 rue de la Guilletière 69590 saint Symphorien sur Coise	Devis pour remplacement du poste serveur eMagnus et ajout de 8Go de mémoire RAM dans le PC accueil pour répondre aux	2121.60€ TTC

	prérequis eMagnus	
Berger Levrault 64 rue Jean Rostand 31670 Labège	Devis pour installation des progiciels berger Levrault sur un poste maître et un poste élève	1108.80€ TTC

Délibération n°2025-07-01 : convention de partenariat 2025 avec la CCMDL pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des monts du lyonnais

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1^{er} mai 2019. Une association « Paragrêle 69 » a été créée pour en assurer le fonctionnement.

En 2019, une convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en place de ce système, a été établie entre la CCVG, CCPA, CCVL, COPAMO, CCMDL, CCPO et COR.

Cette convention constitutive prévoyait la répartition des coûts d'investissement entre chaque communauté de communes adhérente au dispositif.

Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle. Il est proposé que la CCMDL s'engage à verser à l'association Paragrêle 69, une participation financière équivalente à 2024 avec un maximum de 0,80 € par habitant du territoire Rhône de la CCMDL, soit un montant total de 25 209,60 €.

Il est proposé que cette participation financière se décompose en deux parties :

- Une participation financière équivalente à 13 550,16 € TTC abondée par la CCMDL (0,43 € par habitant),
- Une participation financière équivalente à 11 659,44 € TTC abondée par les communes du Rhône de la CCMDL (0,37 € par habitant et par commune - considérant la population municipale du recensement de 2022, applicable au 1^{er} janvier 2025).

Monsieur le Maire informe que la participation financière de la commune d'Aveize s'élève à 416.99€

Cette participation financière est soumise à délibération de chaque commune. A ce titre, une convention entre la CCMDL et chaque commune du Rhône devra être signée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation financière de la commune d'Aveize à hauteur de 0.37€ par habitant et par an, approuve la convention à intervenir avec la CCMDL formalisant la répartition de la participation financière de chacun, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCMDL, ainsi que des éventuels avenants,

Information du suivi des travaux en cours
Les travaux seront abordés lors du tour de table dans le point compte rendu des réunions et commissions diverses.
Questions diverses
M le Maire fait part d'une demande d'une résiliation à l'amiable d'un bail commercial de la gérante du salon Creativ'coiffure. Après renseignements auprès de nos services juridiques, une résiliation à l'amiable est possible en rédigeant une convention. M le maire propose au conseil municipal de rédiger un courrier dans lequel il indiquerait que le conseil municipal est favorable à la demande de résiliation à l'amiable et qu'un projet de convention de résiliation lui sera

soumis et qui sera signé lors de la date effective de résiliation. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.
M le Maire informe que le conseil d'administration de la CAF du Rhône accorderait une subvention d'investissement de 103 200€ pour la maison d'assistants maternels. La décision deviendra effective après la validation de leurs autorités de tutelle.
Arrivée de Sabrina Bouchut (21 :23)
M le Maire fait part des subventions accordées pour la construction d'un restaurant bar : 137 576€ par l'Etat au titre de la DETR et 100 000€ par la Région. Un dossier a été déposé auprès du Département du Rhône au titre de l'appel à projets année 2025.
Suite à la convention avec la CCMDL signée en 2022 pour le reversement à la CCMDL de la taxe d'aménagement (TA) relative aux zones d'activités d'intérêt communautaire, la CCMDL a établi un avenant pour la liste des parcelles concernées ; celle-ci était erronée dans la convention initiale. M le Maire informe qu'il signera cet avenant car le conseil municipal lors de la délibération du 08/09/2022 l'a autorisé à signer les avenants. Parcelles concernées pour le reversement de la TA : C450 C706 C715.
Programme ACTEE CUBE ECOLES pour une transition énergétique durable dans les écoles primaires : programme pour que les enfants apprennent les bons gestes. C'est une initiative nationale visant à réduire la consommation d'énergie dans les établissements scolaires primaires tout en sensibilisant les élèves à la transition énergétique. Ce programme a un coût de 950€ HT pour la commune. Apprendre aux enfants les gestes et réflexes pour les économies d'énergie. Une rencontre a eu lieu en mairie avec la personne en charge de ce projet au titre de la CCMDL et Mme Virginie Galière directrice de l'école. Après débat, le conseil municipal n'est pas favorable compte tenu du coût de ce programme.
Réunion de la commission urbanisme le vendredi 18 juillet à 11h00.
M le Maire informe que Mme Catherine Di Folco, sénateur, propose pour le conseil municipal une visite du Sénat. Il demande d'y réfléchir et de lui apporter une réponse.
M le Maire informe que le mardi 9 septembre à 14h00 a lieu une visite entre experts pour les malfaçons de la place de l'église.
Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Jean Claude Voute : travaux école : il fait part des devis pour des travaux de la couverture (les trois pans) et de la zinguerie (tout le tour du toit) de l'école. La cheminée sera supprimée. Projet construction d'un restaurant bar : M le Maire demande à la commission de se réunir courant septembre avec les gérants du restaurant Rivollier pour faire le point sur ce dossier.

Intervention de Sabrina Bouchut : elle donne des informations sur la commission fleurissement et espaces verts communiquées par Estelle Geffard : elle remercie les agents pour avoir installé les arceaux de vélos à l'aire de jeux à l'Argentière. Recherche d'une personne pour être membre du jury de fleurissement à ST Martin en Haut. Concernant le projet d'embellir le transformateur d'orange, M le Maire informe qu'il a pris contact avec M Crétin, interlocuteur d'Orange, il est en attente de sa réponse.

Sabrina Bouchut informe qu'elle a assisté à une réunion à Hurongues en présence du bureau du conseil communautaire et de la commission du tourisme. A été abordé la possibilité de créer une nouvelle activité à Hurongues suite au projet de la baignade. Un Porteur de projet pour créer une pratique du padel. 4 terrains couverts et 2 terrains non couverts en dessous de la piscine sur une

surface de 5000m². Réflexion sur un aménagement global du site. La délégation du service public pour le camping arrive à échéance fin d'année prochaine.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : a participé à la réunion de la commission urbanisme pour examen des autorisations d'urbanisme. Concernant le tour de l'avenir, nous aurions jusqu'au 25 juillet pour communiquer les noms des signaleurs bénévoles. Le comice s'est déroulé le week-end début juillet. Ce n'est pas évident pour attirer du public. Les membres du conseil municipal s'interrogent sur le devenir de cette manifestation, ce n'est plus attrayant.

Intervention de Jean Yves Blanchard : a participé à la réunion avec les entreprises pour les travaux de la rue de la Croix Michel pour cadrer le démarrage des travaux. 1^{ère} réunion de chantier le lundi 21 juillet. La commission fleurissement sera invitée ultérieurement pour faire un point avec la Clé des Champs. Travaux de voirie de la CCMDL ont démarré par le chemin du noisetier. Quelques travaux supplémentaires pour les esparcieux et le chemin du noisetier.

Intervention de Sabrina Petit : elle a remplacé Jean Baptiste Giraud pour la rencontre du 28 juin au composteur. Manque d'apport de matière sèche. C'est dommage il y avait peu de personnes présentes.

Intervention de Frédéric Rivoire : il a assisté à la réunion du SYRIBT : présentation du nouveau directeur, bilan sur le contrat rivière Brévenne Turdine sur les années 2020/2024. Au niveau du financement, le SYRIBT a été accompagné par deux agences de l'eau. Il a informé des travaux réalisés, des actions faites dans les écoles. Recensement de tous les étangs.

Intervention d'Évelyne Monteiller : elle informe que la médiathèque reste ouverte tout l'été avec notamment des ateliers, une exposition en cours. La population a été généreuse dans les dons de peluches.

Intervention d'Yves Bonnard : a participé à la réunion de la commission urbanisme. Les travaux d'assainissement reprendront la semaine prochaine pour les pompes de relevage vers l'école. Les raccordements et les mises en service se feront avant les vacances des entreprises. Il a assisté à la commission assainissement de la CCMDL : compte rendu du rapport de Suez - les deux stations de la commune sont conformes. L'entreprise de Suez est intervenue pour l'entretien de la station de l'Argentière. Télésurveillance sur les deux stations d'épuration. Point sur les différents travaux.

Intervention de Laurent Lhomme : il a assisté à la commission urbanisme pour l'examen des autorisations d'urbanisme puis à celle de la CCMDL où ont été abordés les sujets suivants : changement de nom pour les lignes régulières. Les bus TCL seront noirs et rouges. La tarification va changer en fonction des zones. Concernant le transport à la demande une étude est en cours avec le SYTRAL mobilités. Possibilité de location des vélos à assistance électrique au Parc Eco Habitat. Déploiement du logiciel d'urbanisme dans les communes. Réunion du SCOT : ateliers thématiques

Intervention de Florence Thizy : elle informe que les stylos qui seront distribués lors de la cérémonie des vœux vont être prochainement livrés.

Séance levée à 22 :50.

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 11 septembre 2025

Le Maire,
Michel BONNIER



Le secrétaire de séance,
Sabrina PETIT

Affiché et Publié le 15/09/2025